

DELAGRAVE, Louis (avec la collaboration de Jean-Luc Pilon),  
*Histoire des relations de travail dans la construction au  
Québec* (Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2009), 241 p.

Jacques Rouillard

Volume 64, Number 1, Summer 2010

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1006985ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1006985ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Rouillard, J. (2010). Review of [DELAGRAVE, Louis (avec la collaboration de Jean-Luc Pilon), *Histoire des relations de travail dans la construction au Québec* (Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2009), 241 p.] *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 64(1), 137–141. <https://doi.org/10.7202/1006985ar>

L'ouvrage de Gilles Boileau est absolument remarquable à de nombreux égards. Son premier mérite est certainement d'avoir mis au jour, avec la collaboration de Léo Chartier, la correspondance inédite du prêtre patriote : des textes décapants, portrait sans compromis de la triste condition d'un curé de campagne dans la première partie du XIX<sup>e</sup> siècle. Le résultat est non seulement instructif mais aussi absolument divertissant, en particulier sur les rapports orageux que Chartier entretient inlassablement avec ses évêques : M<sup>gr</sup> Signay, Lartigue, puis Bourget.

Un autre de ses mérites est de ne pas avoir insisté sur l'épisode patriote de Chartier à Saint-Benoît, mais d'avoir jeté une nouvelle lumière sur les diverses cures où il exerce avant 1837, puis lors de ses longues traversées du désert aux États-Unis ou en Nouvelle-Écosse. Belle ouverture de la part de cet historien d'abord spécialiste du mouvement patriote dans Deux-Montagnes. Autre mérite, celui d'avoir su broser un portrait psychologique sans complaisance. Chartier fut certes incompris et persécuté par ses supérieurs, mais était tout autant perclu d'incohérences proprement bipolaires, laissant le lecteur seul juge de la complexité de ce personnage atypique dans notre histoire religieuse.

Dernier mérite, Boileau brosse là une véritable fresque des conditions où se débattait alors le clergé catholique qui ferrailait encore pour prendre sa place entre l'élite anglo-protestante et les professions libérales porteuses d'un projet libéral et laïque. Nul doute que Boileau rend ici le grand livre que méritait ce fascinant curé de campagne.

GILLES LAPORTE  
Cégep du Vieux-Montréal

DELAGRAVE, Louis (avec la collaboration de Jean-Luc Pilon), *Histoire des relations de travail dans la construction au Québec* (Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2009), 241 p.

**C**et ouvrage de synthèse a été commandé par la Commission de la construction du Québec afin de marquer le quarantième anniversaire de la Loi sur les relations de travail dans l'industrie de la construction adoptée en 1968. Le volume trace un tableau très bien documenté des relations de travail souvent tourmentées de cette industrie à partir de l'année 1934 jusqu'en 2007.

Les deux auteurs ne sont pas des historiens de formation ou de profession, mais leur connaissance intime du milieu de la construction représente un atout de premier ordre. Économistes, ils œuvrent à la Commis-

sion de la construction du Québec depuis plusieurs années. Ayant sans doute mis beaucoup de temps et d'effort à préparer l'ouvrage, ils se sont fort bien tirés d'affaire en présentant un survol de qualité de ce secteur industriel. Leur interprétation se veut plutôt neutre évitant les reproches ou les éloges du patronat, des syndicats et des gouvernements. La présentation matérielle demeure très soignée avec des encarts et des tableaux éclairants. À ma connaissance, c'est le meilleur ouvrage sur les relations de travail d'un secteur industriel au Québec pour une période historique aussi longue.

L'ouvrage ne porte pas spécifiquement sur les travailleurs de la construction, mais sur les divers acteurs de l'industrie en insistant sur le cadre législatif. Il ressort trois caractéristiques principales des relations de travail dans cette industrie fortement marquée par le poids de son histoire : elles évoluent sous un statut spécial par rapport au reste du monde du travail, elles sont marquées par de fortes rivalités intersyndicales et elles comportent une large part d'originalité par rapport aux conditions régnant dans les autres provinces canadiennes.

Cette spécificité commence à se manifester dès 1934 avec l'adoption de la Loi d'extension juridique des conventions collectives promue par les syndicats catholiques en prenant modèle de lois européennes. La loi permet au gouvernement du Québec d'étendre par décret à toutes les entreprises d'un secteur industriel, dans un territoire déterminé, les termes d'une convention collective conclue par un syndicat. Le gouvernement n'y joue qu'un rôle limité, l'entente devant avoir été proposée par les parties contractantes (patronat, syndicats) et elle est gérée par des comités paritaires formés à égalité de représentants des employeurs et des employés. Pour les syndicats catholiques, ces comités constituent les embryons de la corporation professionnelle, cellule de base de la société corporatiste dont la centrale rêve depuis sa fondation.

Le système des décrets a connu beaucoup de succès dans le secteur de la construction dans les années 1940 et 1950. Pour les auteurs de l'ouvrage, ce modèle, qui repose sur la gestion conjointe patronale et syndicale, a permis des conditions de travail négociées applicables à tout un secteur, la création de regroupements patronaux, une paix relative sur les chantiers de construction et une gérance efficace de la formation de la main-d'œuvre. Les associations patronales s'en réjouissent, mais les organisations syndicales le remettent en question au début des années 1960.

Commencent alors de nombreux arrêts de travail et d'âpres rivalités, parfois musclés, sur les chantiers entre les syndicats affiliés à la CSN et

ceux affiliés à la FTQ. La volonté des syndicats de bonifier les conditions de travail de leurs membres (sécurité syndicale, régime de retraite, meilleurs salaires), d'uniformiser les conditions de travail entre les régions et la complexité de marier le régime des décrets à celui des conventions collectives déterminent les syndicats affiliés à la CSN et à la FTQ, tout comme les associations patronales, à réclamer du gouvernement une loi spécifique pour ce secteur. Il y consent en 1968 en faisant adopter la loi 290 qui est destinée spécifiquement aux relations de travail dans l'industrie de la construction. Elle se situe à mi-chemin entre la « Loi sur les décrets » de 1934 et le Code du travail de 1964 et elle réserve au gouvernement un rôle plus étendu que ne le faisait la Loi d'extension juridique.

Mais ce modèle novateur, qui n'a pas d'équivalent dans les autres provinces canadiennes, est mis à rude épreuve dans les années 1970 alors que le militantisme syndical dans la construction est à son apogée. De 1968 à 1986, les négociations donnent lieu à plusieurs importants et violents débrayages, à deux lois de retour au travail, à onze amendements à la loi 290 et à quatre décrets où le gouvernement fixe lui-même les conditions de travail. L'affrontement patronal-syndical se double d'une accentuation des rivalités entre les syndicats affiliés à la FTQ et à la CSN qui se disputent le contrôle de l'embauche sur les chantiers de construction. Cette concurrence atteint son paroxysme avec le saccage de la Baie James en 1974 et la formation de la Commission Cliche qui va déterminer le gouvernement à adopter cinq projets de loi en mai et juin 1975. Ces années survoltées se sont évidemment traduites par une intervention majeure du gouvernement dans le processus de négociation qui a pratiquement imposé une tutelle de dix ans en fixant les conditions de travail (1975-1985).

Les travailleurs ont vu leur sort s'améliorer substantiellement pendant ces années. Leur pouvoir d'achat s'élève grâce à des hausses salariales supérieures à l'inflation de 1969 à 1978. Ils obtiennent également en 1973 une parité presque complète des salaires à la grandeur de la province de même qu'une harmonisation des heures de travail et des avantages sociaux. L'insécurité de travail étant perçue comme la cause profonde des conflits, ils acquièrent un minimum de sécurité d'emploi grâce au règlement de placement en 1978. Du côté de la sécurité syndicale, les travailleurs obtiennent l'adhésion obligatoire au syndicat de leur choix et la perception de la cotisation syndicale à la source en 1969.

À partir de 1986, le vent tourne avec le courant de la déréglementation qui gagne le Québec comme toute l'Amérique du Nord. Le nouveau gouvernement libéral élu en 1985 s'en fait le champion en déréglementant

la rénovation résidentielle en 1988 et la construction des maisons neuves en 1993 (le gouvernement du Parti québécois revient sur cette dernière mesure en 1995). Les négociations donnent encore lieu à des affrontements : grève en 1986 suivie d'une loi de retour au travail, négociations quasi permanentes de 1986 à 1990 et imposition de décrets jusqu'en 1995. Une loi adoptée en 1993 sous l'impulsion des employeurs du secteur résidentiel, mais qui ne commence à s'appliquer qu'en 1997, divise la négociation en quatre secteurs : résidentiel, industriel, institutionnel et commercial, génie civil et voirie. Des ententes sont parfois conclues dans certains secteurs, mais la négociation reste tourmentée jusqu'en 2007.

Les auteurs tracent un bilan plutôt optimiste des deux dernières décennies en relevant un interventionnisme gouvernemental moins marqué et une « régression spectaculaire » des conflits de travail. L'incidence des grèves, toutes proportions gardées, serait même trois fois moins élevée qu'en Ontario au cours de la période 1998-2007. Contrairement à l'idée qu'on s'en fait, l'industrie de la construction serait devenue « un secteur relativement paisible ».

Est-ce une conséquence de cette paix industrielle, mais les travailleurs ne voient guère de progrès de leurs conditions de travail. Dans les années 1990, la réclamation phare des syndicats était l'établissement d'un régime de sécurité de revenu dans une industrie où l'emploi demeure très irrégulier et le chômage fréquent. Le rapport Picard-Sexton propose une telle mesure en 1990 pour corriger les coûts sociaux de l'instabilité dans l'industrie. Mais comme le patronat y est farouchement opposé, la recommandation n'a aucune suite. Du côté des salaires, contrairement aux années 1960 et 1970, ils ne surpassent pratiquement pas la hausse des prix de 1993 à 2007 si bien qu'un travailleur de la construction coûte moins cher au Québec que dans la plupart des autres provinces canadiennes. De plus, contrairement à ce qu'on entend de nos jours, une étude de la Commission de la construction en 2006 classe même le Québec bon premier au Canada sur le plan de la productivité. C'est un des clichés que les auteurs s'appliquent à réfuter, en fin de volume, en traçant un bilan globalement positif du système de relations de travail dans la construction au Québec.

Leur vision par trop positive peut constituer un reproche à adresser aux auteurs tout comme on aurait souhaité une comparaison accrue avec le système de relations de travail en Ontario et une analyse plus approfondie de l'évolution de la rémunération réelle des travailleurs de la construction pendant toute la période étudiée. L'historique aurait pu aussi se prolonger

au-delà de 2007, car le volume n'a été publié qu'à la fin de 2009. Néanmoins, l'ouvrage demeure une référence obligée pour qui s'intéresse à l'industrie de la construction au Québec.

JACQUES ROUILLARD

*Département d'histoire  
Université de Montréal*

DEL POZO, José, *Les Chiliens au Québec. Immigrants et réfugiés, de 1955 à nos jours* (Montréal, Boréal, 2009), 409 p.

**D**ans cet ouvrage, l'historien José Del Pozo fait état de l'expérience migratoire des Chiliens qui ont quitté leur pays pour s'installer au Québec. Il dégage les particularités de ce groupe, qu'il considère hétérogène, et étudie le processus d'immigration selon les parcours individuels et collectifs. En effet, si l'analyse tient compte des exilés, elle s'attarde également sur le cas des immigrants d'autres types, selon une perspective inscrite dans le temps (1955, plus vieux témoignage, à 2005). Diverses histoires de vie entrecoupent l'étude et témoignent des étapes qui ont ponctué la transition géographique et culturelle, relatant les nombreuses négociations et adaptations vécues par les Chiliens. L'auteur insère ces phases migratoires dans le phénomène des déplacements massifs de populations qu'a connu l'époque contemporaine, et souhaite ainsi reconstituer cette histoire pour la mémoire de ses protagonistes et celle des générations suivantes.

Une telle démarche nécessite un éventail d'outils méthodologiques, car les statistiques et les archives gouvernementales comportent certaines failles que seul le recours à l'histoire orale peut pallier. L'auteur a donc réalisé un total de quatre-vingts entrevues, la plupart à Montréal, en prenant soin de sélectionner ses informateurs selon leur sexe, leur âge et leur période d'arrivée au Québec. Ainsi, afin de respecter une certaine diversité au niveau de ses sources, il a orienté son choix de témoins selon leur appartenance à l'une des quatre cohortes d'établissement au Québec : entre 1955 et 1973 (année du coup d'État), entre 1973 et 1978 (année marquée par de nombreux départs du Chili), entre 1979 et 1989 (année de la transition démocratique), et entre 1990 et 2005. De plus, il fait également appel à trois méthodes d'entretien, soit l'entrevue semi-dirigée, davantage axée sur l'expérience migratoire au sens large, le recueil de certaines données sociologiques précises et le recours à des informateurs selon une thématique arrêtée. Le lecteur est invité à suivre pas à pas l'histoire des